

**ENVIRONNEMENT CANADA
INVENTAIRE NATIONAL DES REJETS DE POLLUANTS 2005
FORMULAIRE DE RÉPONSE**

Veillez remplir ce formulaire de réponse et le renvoyer par la poste ou par télécopieur avant le 15 mars 2006 à :

Environnement Canada INRP Région du Pacifique et du Yukon 401, rue Burrard, local 201 Vancouver (C.-B.) V6C 3S5 À l'attn de: Henry Quon Tél.: (604) 666-3221 Télec.: (604) 666-6800 Courriel: NPRI_PYR@ec.gc.ca	Environnement Canada INRP Région des Prairies et du Nord 4999, 98 th avenue, local 200 Edmonton (Alberta) T6B 2X3 À l'attn de: Nancy Taschuk Tél.: (780) 951-8989 Télec.: (780) 951-8808 Courriel: NPRI_PNR@ec.gc.ca	Environnement Canada INRP Région de l'Ontario 4905, rue Dufferin 2 ^e étage Downsview (Ontario) M3H 5T4 À l'attn de: Linda Prang Tél.: (416) 739-5994 Télec.: (416) 739-4326 Courriel: NPRI_ONTARIO@ec.gc.ca	Environnement Canada INRP Région du Québec 105, rue McGill, 4 ^e étage Montréal (Québec) H2Y 2E7 À l'attn de: Chantal Ménard Tél.: (514) 283-7303 Télec.: (514) 496-6982 Courriel: INRP_QC@ec.gc.ca	Environnement Canada INRP Région de l'Atlantique 45, promenade Alderney, 16 ^e étage Dartmouth (N.-É.) B2Y 2N6 À l'attn de: Jeff Stobo Tél.: (902) 426-4805 Télec.: (902) 490-0722 Courriel: NPRI_ATL@ec.gc.ca
---	---	--	---	---

Nom de votre société:					
Renseignements sur l'installation					
Nom de l'installation :					
Adresse :					
Ville/Municipalité :		Province :	Code Postal :		
Agent de liaison :		Fonction :			
Téléphone :		Télécopieur :		Courriel :	
Genre d'entreprise: (Prière de fournir une brève description)		Nombre total d'employés ayant travaillé à votre installation en 2005 :			
La ou les substances de l'INRP pour lesquelles vous pourriez peut-être faire une déclaration pour l'année 2005.					
Adresse postale (si elle diffère de celle inscrite ci-dessus)					
Adresse:					
Ville/Municipalité:		Province :	Code Postal :		
Agent de liaison :		Fonction :			
Téléphone :		Télécopieur :		Courriel :	

OUI, il se peut que nous devons produire une déclaration à l'INRP pour l'année 2005. Veuillez envoyer une **trousse de déclaration à l'INRP 2005** à l'adresse mentionnée ci-dessus. Nous comprenons que le fait de demander une trousse de déclaration ne constitue pas en soi une obligation légale de produire une déclaration à l'INRP. Si, après un examen détaillé des critères de déclaration décrits dans les guides de l'INRP, nous déterminons que nous ne sommes pas tenus de présenter un rapport, nous en informerons Environnement Canada par écrit avant le 1^{er} juin 2006.

NON, nous ne sommes pas tenus de présenter une déclaration à l'INRP à Environnement Canada pour l'année 2005.

Je ne sais pas si nous sommes tenus de présenter une déclaration à l'INRP pour l'année 2005 à Environnement Canada. Veuillez communiquer avec moi pour répondre à mes questions.

Veuillez m'envoyer de l'information à propos des **sessions d'information sur l'INRP** qui auront lieu au **printemps 2006**.